



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE BERTHIER-SUR-MER

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ qu'à la séance régulière du Conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer qui se tiendra le lundi 6 MARS 2016, à 19 h, à la salle municipale au 24 boul. Blais Est, le Conseil municipal devra statuer sur une demande de dérogation mineure. La demande sera aussi soumise au CCU pour recommandations :

PREMIÈRE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE :

**CONSTRUCTION D'UNE PISCINE CREUSÉE COUVERTE D'UN AUVENT RÉTRACTABLE DANS LA MARGE AVANT (ZONE Va.12)
LOT #3 687 447
281 BOUL. BLAIS EST
BERTHIER-SUR-MER, QC
G0R 1E0**

LE PROJET CONTREVIENT À LA NORME SUR L'IMPLANTATION DES PISCINES.

- **ARTICLE 3.1.5.4 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE : LES PISCINES SONT PERMISES DANS LES COURS ARRIÈRES ET LATÉRALES.**

LE PROJET EST AUSSI SOUMIS AU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), AUX RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME ET À L'APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Martin Turgeon, directeur général

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 20^e jour de février deux mille dix-sept.

.....
Directeur général/secrétaire-trésorier

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le Conseil entre treize heures et quinze heures de l'après-midi, le vingtième jour de février 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingtième jour de février deux mille dix-sept.

Signé :.....
Martin Turgeon, Directeur général/secrétaire-trésorier